

20
21/22

EN POCHE SCP 315.03

AVIATION

GESTION DES AÉROPORTS

Table des matières

1. Champ d'application	4
<hr/>	
2. Conditions salariales	5
2.1 Rémunération	5
2.2 Chèques repas	5
2.3 Prime syndicale	5
3. Sécurité d'emploi	6
<hr/>	
Adresses	8
<hr/>	



Vous pouvez également consulter cet *En Poche* sur notre site web www.metallos.be/fr
La version en ligne a toujours la priorité sur la brochure imprimée.



1. Champ d'application

La sous-commission paritaire pour la gestion des aéroports est compétente pour les travailleurs en général et leurs employeurs, à savoir les entreprises qui exploitent des aéroports, à l'exception de l'activité de l'assistance en escale, que l'assistance en escale soit l'activité principale de l'entreprise ou non.

Par aéroport, il y a lieu d'entendre toute surface définie sur terre ou sur l'eau (comprenant les bâtiments, les installations et le matériel) destinée principalement à l'usage, en totalité ou en partie, par des tiers pour l'arrivée, le départ et les évolutions des avions à la surface.

2. Conditions salariales

2.1 Rémunération

Il n'existe pas de barème minimum sectoriel dans ce secteur. Les augmentations salariales sont déterminées au niveau de l'entreprise.

2.2 Chèques repas

Depuis le 1er janvier 2016, les travailleurs et travailleuses ont droit à un chèque repas par jour de travail effectivement presté d'une valeur faciale minimale de 2.10€. L'intervention de l'employeur dans le coût du chèque repas est de 1.01 € et celle du travailleur doit être au moins de 1.09 €. Dans les entreprises qui attribuaient déjà des chèques-repas au 01.01.2016, la contribution patronale est augmentée de 1€.

2.3 Prime syndicale

Chaque membre de la FGTB qui a payé sa cotisation syndicale pour l'année de référence concernée a droit à la prime syndicale complète ou partielle selon les modalités suivantes.

Pour plus de renseignements sur les modalités d'octroi et montant de la prime syndicale, contactez votre délégué.e et/ou secrétaire régional Métallos FGTB.

3. Sécurité d'emploi

Le secteur prévoit une clause de sécurité d'emploi via une procédure particulière en cas de licenciement multiple au sein des entreprises qui le compose.

Par licenciement multiple, il y a lieu d'entendre : le licenciement pour des raisons d'ordre économique et/ou technique d'au moins 6 travailleurs de l'entreprise au cours d'une période de 60 jours civils et auquel la législation en matière de licenciement collectif ne s'applique pas. Ces règles ne sont pas d'application en cas de fermeture d'entreprise ou d'un département de celle-ci.

L'employeur qui envisage de procéder à un licenciement multiple au sens de la CCT sectorielle est tenu de suivre la procédure d'information et de consultation suivante :

- Avertissement préalable du conseil d'entreprise ou de la délégation syndicale ;
- Dans les 15 jours civils qui suivent la date de l'avertissement préalable, une réunion de concertation avec le conseil d'entreprise ou la délégation syndicale doit avoir lieu au sujet de mesures possibles afin d'éviter ou de limiter le licenciement.

La décision au sujet de la mise en œuvre du licenciement multiple ainsi que de ses modalités incombe à l'employeur. Le licenciement proprement dit pourra être notifié à l'issue de la période d'information et de consultation.



Métallurgistes Wallonie-Bruxelles (MWB-FGTB)

Rue de Namur 49, 5000 Beez

Hillal SOR
Secrétaire général
hsor@mwb-fgtb.be

Jean-Michel HUTSEBAUT
Secrétaire général adjoint
jmhutsebaut@mwb-fgtb.be

Michael VENTURI
Secrétaire général adjoint
mventuri@mwb-fgtb.be

Secrétariat
T +32 81 26 51 11

Les Métallos MWB-FGTB sont également représentés par 3 entités provinciales :

Fédération provinciale Hainaut-Namur

Rue du Grand Central 91/3 (8^e étage), 6000 Charleroi
T 071 231 200
F 071 231 201 (admin.)
071 231 208 (secr. social)

Président :
Ivan DEL PERCIO
idelpercio@mwb-fgtb.be

Conseillère économique :
Marialise MAGNO
mmagno@mwb-fgtb.be

Charleroi et Sud-Hainaut

Rue du Grand Central 91/3 (8^e étage), 6000 Charleroi
T 071 231 200
F 071 231 201
071 231 208

Secrétaires politiques :
Romeo BORDENGA
rbordenga@mwb-fgtb.be

Nadia AJDAIN
najdain@mwb-fgtb.be

Salvatore PANARISI
spanarisi@mwb-fgtb.be

Namur

Rue Dewez 40-42 (2^e étage), 5000 Namur
T 081 24 81 32
F 081 24 81 30

Nadia AJDAIN
najdain@mwb-fgtb.be

Centre

Rue Aubry 23, 7100 Haine-Saint-Paul
T 064 23 80 50
F 064 26 55 71

Marc DEMAREZ
mdemarez@mwb-fgtb.be

Mons-Borinage

Rue H. Degorge 108, 7301 Hornu
T 065 80 00 50
F 065 80 00 53

Jason DIEU
jdieu@mwb-fgtb.be

Hainaut Occidental

Place Verte 15, 7500 Tournai
T 069 22 05 54
F 069 21 64 85

Jason DIEU
jdieu@mwb-fgtb.be

Fédération provinciale Liège-Luxembourg

Place Saint-Paul 9-11, 4000 Liège
T 04 221 95 59
F 04 221 95 62
info@mwb-fgtb.be

Président :

Thierry Grignard
T 04 221 95 75
eplaquette@mwb-fgtb.be

Directeur Politique et Communication :

Fabrice JACQUEMART
T 04 221 96 31
fjacquemart@far.be

Service juridique :

Rislane EL KASRI
T 04 221 97 90
relkasri@mwb-fgtb.be

Form'Action André Renard (FAR)

Fabrice JACQUEMART
T 04 221 96 34
F 04 223 10 11
secretariat@far.be

Liège

Place Saint Paul 9-11, 4000 Liège
T 04 221 97 91
F 04 221 95 72

Joachim SCHNEIDER
jschneider@mwb-fgtb.be

Arlon

Rue des Martyrs 80, 6700 Arlon
T 063 22 37 76
F 063 22 64 32
Bureau ouvert du lundi au jeudi

Stéphane BREDA
sbreda@mwb-fgtb.be

Marie-Christine PELLETIER
mcpelletier@mwb-fgtb.be

Bureau des frontaliers :
T 063 24 22 61

Cindy BONTEMS
cindy.bontems@fgbt.be
fgtb.frontaliers@fgtb.be

Herstal

Rue Large Voie 36, 4040 Herstal
T 04 264 15 18
F 04 248 14 13

Antonio FANARA
afanara@mwb-fgtb.be

Sclessin - Chênée

Rue de l'Île Coune 50, 4000 Sclessin
T 04 252 42 92
F 04 252 49 35

Patrick MOENS
pmoens@mwb-fgtb.be

Seraing - Flémalle - Huy - Waremme

Rue Paul Janson 41, 4100 Seraing
T 04 336 96 98
F 04 336 11 73

Jean-Luc LALLEMAND
jllallemand@mwb-fgtb.be

Verviers et Communauté germanophone (Ostbelgien)

Galerie des Deux Places
Pont aux Lions 23, 4800 Verviers
T 087 33 39 01
F 087 34 15 62

Stéphane BREDA
sbreda@mwb-fgtb.be

Fédération provinciale Provinciale afdeling Brabant

Rue de Suède 45 Zwedenstraat, Bruxelles 1060 Brussel

T 02 543 75 11

F 02 543 75 04

infometalbxl@mwb-fgtb.be

infometaalbxl@mwb-abvv.be

Président / Voorzitter :

Lahouari NAJAR

T 02 543 75 05

lnajar@mwb-fgtb.be

lnajar@mwb-abvv.be

Vice-Président / Ondervoorzitter :

Philippe GENIN

T 067 89 32 11

pgenin@mwb-fgtb.be

pgenin@mwb-abvv.be

Conseiller économique / Economisch adviseur :

Saïd abajadi

T 02 543 75 09

sabajadi@mwb-fgtb.be

sabajadi@mwb-abvv.be

Propagandiste / Propagandist :

Silvio ARRIGO

T 02 543 75 07

G 0476 45 33 81

sarrigo@mwb-fgtb.be

sarrigo@mwb-abvv.be

Bruxelles / Brussel

Jean-Paul SELLEKAERTS

T 02 543 75 03

jpsellekaerts@mwb-fgtb.be

jpsellekaerts@mwb-abvv.be

Grégory DASCOTTE

T 02 543 75 01

gdascotte@mwb-fgtb.be

gdascotte@mwb-abvv.be

Brabant Wallon / Waals-Brabant

Philippe GENIN

pgenin@mwb-fgtb.be

pgenin@mwb-abvv.be

Nivelles / Wavre / Tubize

Résidence « Le Guerseli »

Rue du Géant 2 bt 3, 1400 Nivelles

T 067 89 32 10

F 067 89 32 19

infometalbw@mwb-fgtb.be

Court-Saint-Étienne

T 010 62 16 52

SYNDICALISTES,
PAS
CRIMINELS

METALLOS MWB
1983-2017

WWW.METALLOS.BE | [FB METALLOS FGTB-ABVV](#)